RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES SERVICES PUBLICS
DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF

2017



Sommaire

1 - MOT DU PRESIDENT	4
2 - L'ANNEE 2017 EN CHIFFRES ET EN IMAGES	5
3 - NOS OBJECTIF STRATEGIQUES - NOTRE GOUVERNANCE	8
4 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES	11
5 - SOLIDARITE TERRITORIALE : LA MISE EN PLACE DE TARIFS UNIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT	14
6 - S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE	18
6.1 - Protéger l'essentiel : notre ressource en eau	19
6.2 - Préserver la ressource : le rôle de l'Organisme unique	26
6.3 - Limiter l'impact des rejets des équipements d'assainissement	29
6.3.1 - Contrôle des dispositifs d'assainissement	32
6.3.2 - Expertise assainissement	34
6.3.3 - Hydrocurage des réseaux	38
6.3.4 - Inspections télévisées	40
6.4 - Réduire nos consommations énergétiques et faire de nos infrastructures des sources d'énergie	42
6.4.1 - Les projets en cours	44
6.4.2 - Les projets à développer : RESEAU31 futur producteur d'énergies renouvelables	46
7 - AU PLUS PROCHE DE NOS USAGERS	47
7.1 - Notre organisation territoriale	48
7.2 - Les femmes et les hommes de RESEAU31	51
7.3 - La modernisation de nos outils	52



MOT DU PRESIDENT

« Nous avons choisi de renforcer la solidarité territoriale en offrant les mêmes services partout sur les territoires, pour le même tarif. »

Bâtir un service de l'eau, compétent sur l'ensemble du cycle de l'eau, pour mieux préserver cette ressource essentielle, proche de ses usagers et solidaire à l'échelle de ses territoires, voilà les principaux objectifs que nous nous sommes fixés avec l'ensemble des élus de RESEAU31.

A ce titre l'année 2017 nous a permis de démontrer notre capacité à progressertout en nous adaptant sans cesse aux évolutions règlementaires et du paysage intercommunal, je pourrai reprendre un terme à la mode en parlant d'agilité.

En 2017, nos investissements se sont poursuivis à un rythme soutenu. Nous avons accompagné, dans nos domaines de compétence, le dynamisme de nos territoires : accueil de nombreux nouveaux habitants et d'activités économiques, mise à disposition de nos infrastructures pour le déploiement du Haut Débit piloté par le Conseil Départemental.

En 2017, nous avons également choisi de renforcer la solidarité territoriale en offrant les mêmes services partout sur les territoires, pour le même tarif.

De nouvelles collectivités nous rejoignent et avec elles, avec l'ensemble des élus, avec l'ensemble des agents, nous construisons l'avenir d'un service public de référence dans le domaine de l'Eau.

Bonne lecture.

Sébastien VINCINI Président de RESEAU₃1

L'ANNEE 2017 EN CHIFFRES ET EN IMAGES



248 adhérents au 1er janvier 2018

incluant le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, 1 communauté d'agglomération, 10 communautés de communes, 3 syndicats de communes et 233 communes

662 élus

répartis dans 14 commissions territoriales, un conseil syndical composé de 172 élus

9,3 millions de m³

prélevés dans le milieu naturel pour produire de l'eau potable

143 opérations d'investissements

représentant 88,4 M€ HT gérées par RESEAU31 en 2017

303 agents

composés de 85 femmes et 218 hommes





LA GESTION DU PETIT CYCLE DE L'EAU ASSURÉE PAR RESEAU31 CHATEAU D'EAU STOCKAGE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE OBLEGENERES UTILISES EN STATION DEPURATION SOURCE EN EAU VALORISATION AGRICOLE DE BOUES REJET EN MILIEU ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF OVALORISATION AGRICOLE DE BOUES REJET EN MILIEU ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



NOS OBJECTIFS STRATEGIQUES NOTRE GOUVERNANCE



NOS OBJECTIFS STRATEGIQUES - NOTRE GOUVERNANCE

Notre organisation territoriale

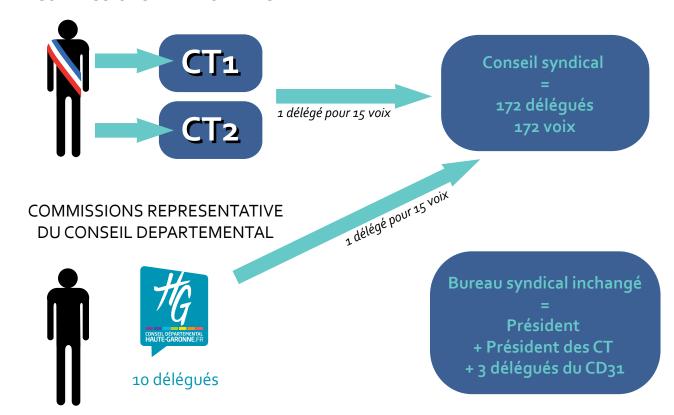
15 commissions territoriales, véritables lieux d'échanges et de décisions à l'échelle locale, pilotées par nos Elus.



NOS OBJECTIFS STRATEGIQUES - NOTRE GOUVERNANCE

Gouvernance

COMMISSIONS TERRITORIALES



Fonctionnement des services

=> Direction territoriale

Composée de plusieurs centres d'exploitation, la Direction Territoriale, point d'entrée pour toutes les sollicitations des élus et des usagers :

- met en œuvre la politique de développement local du syndicat
- s'appuie si nécessaire sur l'expertise et les outils communs du siège
- anime les Commissions Territoriales

=> Siège

Situé à Toulouse, il :

- met en œuvre la stratégie générale du syndicat
- développe les outils communs pour offrir une expertise et un appui technique aux directions territoriales



En 2015, RESEAU31 s'est doté d'un projet de développement sur 5 ans autour de 3 principaux axes :

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS
	Renforcer l'implication des élus
Axe 1 Renforcer la gouvernance locale et la solidarité entre territoires	Vers des commissions territoriales plus auto- nomes
	Rendre les instances plus participatives
	Garantir la qualité de l'eau distribuée
	Diminuer les pertes d'eau
	Améliorer la qualité du milieu naturel
Axe 2	Faire de nos déchets une source d'énergie
S'inscrire dans la transition écologique	Rénover nos bâtiments et infrastructures pour économiser l'énergie
	Améliorer la mobilité des agents et des visiteurs
	Moderniser le parc de véhicules
	Développer les compétences Assainissement Non Collectif, Eaux Pluviales et GEMAPI
	Renforcer le niveau de service offert aux usagers
	Préserver la santé et la sécurité au travail
Axe 3 Développer les services	Etre acteur de la formation
	Mettre en place un plan de communication
	Renforcer l'autonomie des services



ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES



ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES



Les territoires de RESEAU31 poursuivent leur développement à un rythme soutenu.

Faciliter l'essor économique de nos territoires est un enjeu stratégique de notre syndicat.

Afin d'anticiper les évolutions démographiques et l'adaptation des infrastructures, RESEAU31 accompagne ses collectivités membres dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme en réalisant notamment les schémas directeurs d'assainissement.

De même, RESEAU31 a initié des schémas territoriaux permettant d'envisager des interconnexions de réseaux d'eau, dans l'objectif multiple de préserver la ressource, de garantir la qualité de l'eau distribuée et de sécuriser l'approvisionnement.

En 2017, 143 opérations d'investissement, d'importances variées, repré-

sentant 88,4 M€ HT ont été gérées par RESEAU31 :

- 91 en assainissement collectif (64,2 M€ HT)
- 52 en eau potable (24,2 M€ HT)

Les travaux réceptionnés et ceux en cours en 2017 représentent 31,2 M€ HT pour l'assainissement collectif et 9,4 M€ HT en eau potable.

En 2017, en matière d'assainissement collectif, 2 stations d'épuration ont été ainsi été réceptionnées (Le Castéra et Boutx) et 5 sont en cours de construction et s'achèveront en 2018 (Aussonnelle, la Magdelaine sur Tarn, Lafitte-Vigordane, Carbonne, Mazères sur Salat). 13 sont en étude de conception et 5 autres en étude de faisabilité (ces travaux se dérouleront progressivement d'ici à 2022, en phase avec nos prospectives financières et la mise en œuvre du tarif unique de l'assainissement).

Pour le domaine de l'eau potable, les travaux d'extension et de modernisation de l'usine de PSE ont été réceptionnés en 2017 ainsi que la réhabilitation de 4 réservoirs (Launac, Merville, Mérenvielle, Labège). Un réservoir était en cours de travaux en (Launac) et la réfection ou la construction de 11 réservoirs est planifiée d'ici à 2022.

Le détail des opérations apparaît en annexe.



LA MISE EN PLACE DE TARIFS UNIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Pourquoi mettre en place un tarif unique pour les communes adhérentes ?

A l'heure où les débats nationaux se focalisent sur le renouvellement du patrimoine dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, RESEAU31 doit se doter des moyens financiers nécessaires pour assurer un service identique partout sur ses territoires.

Cette démarche est basée sur une définition des besoins locaux par les commissions territoriales, véritable échelon de démocratie locale, sur la mutualisation des moyens financiers et par la définition d'un tarif unique pour l'eau et pour l'assainissement.

Comment le tarif unique a-t-il été mis en place ?

Sur la base des propositions des commissions territoriales qui ont travaillé sur ce sujet au second semestre de l'année 2017, après validation du Bureau et un vote au Conseil Syndicale du 27 novembre 2017, il a été convenu d'échelonner la mise en place d'un tarif unique.

Les tarifs uniques ainsi définis sont les suivants :

	TARIFS 2020 (HT)						
COMPETENCES	Part fixe	Part variable	Coût facture 120 m³	Prix moyen du m³			
Eau	75 €	0,990€	193,80 €	1,615 €/m³			
Assainissement	75 €	1,025€	198,00€	1,650 €/m³			

	TARIFS 2022 (HT)						
COMPETENCES	Part fixe	Part variable	Coût facture 120 m³	Prix moyen du m³			
Eau	78 €	1,030€	201,60 €	1,680 €/m³			
Assainissement	78 €	1,050€	204,00€	1,700 €/m³			

Comment le tarif unique va être appliqué pour chaque collectivité?

La convergence sera différenciée sur une période maximale de 5 ans selon les règles suivantes :

- Tarifs dont l'écart avec le tarif cible est inférieur à 2%: mise en place du tarif unique en 2018 avec maintien en 2019 et 2020 et progression de 2% par an jusqu'en 2022 pour atteindre le tarif unique général en 2022
- Tarifs dont l'écart avec le tarif cible est compris entre 2% et 10% : convergence sur 3 ans (2020) et progression de 2% par an jusqu'en 2022 pour atteindre le tarif unique général en 2022
- Tarifs dont l'écart avec le tarif cible est supérieur à 10%: la convergence sera réalisée sur 5 ans pour atteindre le tarif unique général en 2022.

Tous les tarifs par commune sont présentés en annexe, par commission territoriale.







« Mise en place du tarif unique en 3 temps, pour l'ensemble de nos collectivités 2018, 2020, 2022 »



Préserver la ressource et **limiter l'impact des rejets des équipements d'assainissement** sont des enjeux primordiaux pour RESEAU₃₁. Réduire nos consommations énergétiques et faire de nos infrastructures des sources d'énergie sont aussi des vecteurs de progrès de notre collectivité.

En suivant le fil de l'eau vous découvrirez toutes les actions mises en œuvre en 2017 pour atteindre ces objectifs.

Protéger l'essentiel : notre ressource en eau

Si l'on considère uniquement les volumes, l'eau prélevée dans le milieu naturel par RESEAU31 provient principalement des eaux de surface (la Garonne ou l'Ariège) et, de façon secondaire, des nappes phréatiques.

En ce qui concerne la nappe phréatique, RESEAU31 gère 86 UDI, 72 captages (ou sources) et 63 périmètres de protection de captages.

source: www.solidarites-sante.gouv.fr

Qu'est-ce qu'une UDI?

L'eau issue des installations de production d'eau potable est acheminée jusqu'au lieu de consommation par un ensemble d'installations de distribution (canalisations, réservoirs, surpresseurs, ...). L'unité de distribution (UDI) correspond à un ensemble de canalisations de distribution de l'eau potable au sein duquel la qualité de l'eau délivrée est considérée comme homogène. Tous les abonnés raccordés au réseau public d'eau potable sont ainsi associés à une UDI. La France compte plus de 25 300 UDI.

TERRITOIRE	NOMBRES DE	VOLUMES COMPTABILISES		
TERRITOIRE	COMPTEURS	m³	%	
Nappe phréatique	96	1 685 148	18,15 %	
Eau de surface	7	7 576 200	81,60 %	
Retenue collinaire	1	22 729	0,24%	
Total	104	9 284 077		

Qu'est-ce qu'un captage?

Un captage d'eau potable est un dispositif de prélèvement d'eau potable :

- soit à partir d'une source qui sort naturellement de terre (source naturelle) ou puits artésien,
- soit à partir d'une nappe d'eau souterraine ou aquifère,
- soit à partir d'un cours d'eau, d'un lac naturel ou du réservoir d'un barrage,
- un captage est aussi le point où cette eau est captée, parfois également appelé « point de captage ».

S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE >> Protéger l'essentiel : notre ressource en eau

Qu'est-ce qu'un périmètre de protection de captage?

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

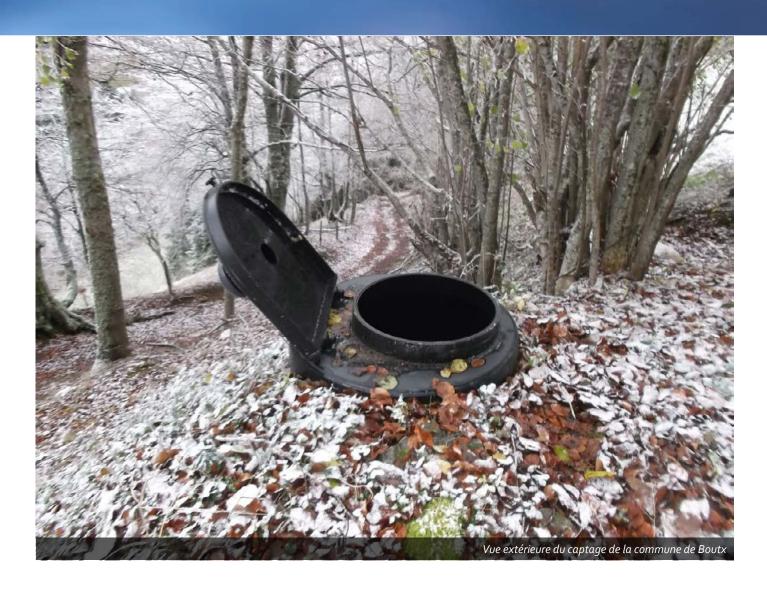
Les périmètres de protection de captage sont définis dans le code de la santé publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Cette protection comporte trois niveaux établis à partir d'études réalisées par des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique :

- Le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé (sauf dérogation). Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage
- Le périmètre de protection rapprochée: secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage
- Le périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant

 L'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique (DUP). (source: www.eaufrance.fr)

PROCEDURES PERIMETRES DE CAPTAGE							
Arrêté préfectoral obtenu	En cours	A initier	A relancer				
43	7	6	7				





S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE >> Protéger l'essentiel : notre ressource en eau

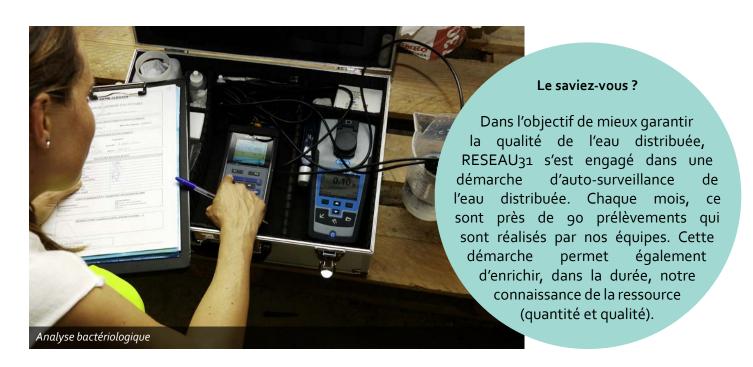


Parfois considérée à tort comme inépuisable, la ressource en eau devient par endroit plus rare, ce qui entraîne des problèmes de qualité.

Les agents de RESEAU31, présents sur le terrain au quotidien, sont les premiers témoins de cette évolution. Fort de ces connaissances, RESEAU31 peut proposer sur le court terme des ressources de substitution. Sur le long terme, si ces ressources ne peuvent être pérennisées, des solutions d'interconnexion sont envisagées.



RESEAU31 accompagne également les projets d'activités agricoles en apportant des conseils techniques ou des solutions alternatives qui permettent le développement des activités tout en garantissant la protection des captages d'eau.



S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE >> Protéger l'essentiel : notre ressource en eau

La surveillance de la qualité de l'eau distribuée est une préoccupation essentielle de RESEAU31.

En 2017, ce sont exactement 1185 analyses bactériologiques et 1193 analyses physico-chimiques qui ont été réalisées dans le cadre des contrôles réglementaires. Dans le cadre de l'autocontrôle, RESEAU31 a également réalisé ses propres analyses.





Des non-conformités récurrentes apparaissent principalement dans les secteurs des Pyrénées. Lorsque les premières analyses sont confirmées, une procédure d'interdiction de consommation est lancée. Le maire de la commune concernée est prévenu, un courrier d'information est établi (interdiction de consommer l'eau distribuée) et distribué à

l'ensemble des usagers concernés. En parallèle, RESEAU31 assure la fourniture d'eau en bouteille, la distribution est organisée avec la mairie.

Les résultats des analyses par commission territoriale sont présentés ci-dessous. Les résultats détaillés apparaissent en Annexe.

Qualité de l'eau						
Commission Territoriale	Total analyses bacteriologiques réalisées sur distribution	Nombre analyses bacteriologiques conformes	Indice qualité de l'eau bactériologique	Total analyses physico- chimiques réalisées sur distribution	Nombre d'analyses physico- chimiques conformes	Indice qualité de l'eau paramètres physicochimiques
1	41	41	100%	41	41	100%
2	45	45	100%	45	45	100%
3	39	39	100%	39	39	100%
6	146	146	100%	146	146	100%
8	22	22	100%	22	22	100%
9	97	97	100%	97	97	100%
10	103	103	100%	107	107	100%
12	57	57	100%	57	57	100%
14	302	276	91%	305	303	99%
15	333	300	90%	334	334	100%
Total	1185	1126	95,0%	1193	1191	99,8%



Autocontrôles SMEA31 - Qualité de l'eau						
Commission Territoriale	Total analyses bacteriologiques réalisées sur production et distribution	Nombre analyses bacteriologiques conformes	Indice qualité de l'eau bactériologique	Total analyses physico- chimiques réalisées sur production et distribution	Nombre d'analyses physico- chimiques conformes	Indice qualité de l'eau paramètres physicochimiques
1	156	155	99%	156	156	100%
2	144	144	100%	144	144	100%
3	132	130	98%	132	130	98%
6	36	36	100%	36	36	100%
8	48	48	100%	48	48	100%
10	62	62	100%	62	62	100%
12	62	62	100%	62	62	100%
14	204	178	87%	204	191	94%
15	240	174	73%	240	239	100%
Total	1084	989	91%	1084	1068	99%

Liste des autocontrôles réalisés en 2017



Préserver la ressource : le rôle de l'Organisme unique

Pourquoi un Organisme Unique?

La fréquence excessive de recours aux gestions de crise avec l'établissement systématique d'arrêtés de restriction d'usage et le déficit structurel important recensé par l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau ont été les principales motivations à la création de l'Organisme Unique.

L'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 prévoit, dans le cadre de cette création, la définition des volumes d'eau prélevables dédiés à l'usage agricole et instaure de nouvelles modalités de répartition de la ressource entre irrigants.

Quelles sont les principales missions de l'organisme unique?

- Etre Guichet unique pour l'attribution de l'allocation annuelle en eau pour l'irrigation
- Arrêter chaque année un plan de répartition entre les irrigants du volume d'eau validé par les services de l'Etat,
- Assurer la répartition de l'eau en cas de sécheresse,
- Donner un avis au Préfet sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement
- Transmettre aux services de l'Etat un rapport annuel

Quels sont les engagements de Réseau31?

RESEAU31 a été désigné Organisme Unique sur les périmètres géographiques de l'Hers-Mort, du Girou et du système Saint-Martory.

Une autorisation pluriannuelle pour tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation a été obtenue sur ces périmètres pour la période 2015 – 2031.

Pour assurer les missions de l'Organisme Unique et optimiser l'utilisation de la ressource en eau, RESEAU31 s'est engagé dans des mesures de gestion du Système Saint-Martory dont les objectifs sont d'inciter aux économies d'eau, d'organiser les prélèvements des irrigants, de préparer les campagnes annuelles d'irrigation et de régler au mieux les débits qui sont prélevés dans la Garonne pour transiter par le canal de Saint Martory.

Ces démarches s'accompagnent du déploiement d'outils de gestion (base de données sur les volumes prélevés, meilleure connaissance des assolements et des surfaces irriguées, intégration dans le Système d'Information Géographique) et d'une communication accrue avec les irrigant (mails réguliers, articles internet en situation de crise).

RESEAU31 participe aux Comités de Vigilance Eau qui se réunissent, à l'initiative du Préfet, tous les acteurs de l'eau pour faire des points sur la situation hydrographique dans le département. En 2017, ce Comité s'est réuni tous les 15 jours pendant la période de juin à octobre afin d'anticiper toutes les problématiques liées à la gestion de la ressource et gérer le partage des usages.

En 2017, RESEAU31 a procédé à une réalimentation expérimentale de la rivière Aussonnelle depuis la commune de Sainte Foy de Peyrolières pour maintenir un débit minimum et satisfaire les usages et besoins biologiques. Par cet apport de 12 l/s porté à 25 l/s fin aout, la situation hydrographique a pu être stabilisée notamment sur l'amont de la rivière.

Les services de l'Etat ont également validé la gestion interannuelle des lacs de Balerme et Laragou. L'objectif est de réduire de 20% les volumes d'eau lâchés au niveau de ces barrages afin d'optimiser leur remplissage interannuel. Cette démarche d'économie nécessite une concertation avec les irrigants du secteur et une validation des services de la police de l'eau.





Quelles sont les autres actions concrètes menées par l'Organisme Unique?

- La gestion du parc de compteurs, avec pour objectif une meilleure connaissance des index
- La mise en place et le suivi d'un réseau tensiométrique (sondes positionnées sur des parcelles afin de mesurer l'humidité des sols et d'adapter au plus juste l'irrigation)
- Un point quotidien, en période d'étiage, des débits sur l'Hers-Mort, le Girou et le Canal de Saint-Martory
- La gestion des lâchers d'eau de la retenue de la Ganguise pour l'alimentation de l'Hers-Mort
- L'anticipation des intempéries et l'adaptation de prises d'eau en lien avec les services d'exploitation de RESEAU31 implantés sur les territoires



S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE >> Préserver la ressource : le rôle de l'Organisme unique

Afin d'améliorer les échanges sur les territoires dont il a la gestion, RESEAU31 a souhaité mettre en place des commissions hydrographiques (trois au total, une par secteur géographique de l'organisme unique). Ces instances regroupent les élus et les irrigants et se réunissent 3 fois par an. Elles valident les plans de répartition, tarifications et émettent des avis sur tous les documents programmatiques relatifs à la gestion hydrographique tels que SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui fixe les orientations permettant d'atteindre les objectifs attendus en matière de bon état des eaux), les PGE ou les PAOT.



« RESEAU31 a souhaité mettre en place des commissions hydrographiques, afin d'améliorer les échanges sur les territoires... »

Quels sont les axes de développement en 2017?

- Gestion totale du parc de compteurs pour une meilleure maîtrise des consommations
- Optimisation de la gestion de crise et de l'astreinte
- Meilleure connaissance des assolements et des données agronomiques
- Réflexion sur la tarification

Qui finance?

Les missions de l'Organisme Unique sont financées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 14 200€. L'aide à la gestion des étiages est également financée par l'Agence de l'Eau pour un montant de 21 000€. Les ressources complémentaires proviennent de la redevance forfaitaire qui s'applique par point de prélèvement (56,40€ TTC pour les eaux de surface, les eaux souterraines et la nappe d'accompagnement; 18,00€ TTC pour un plan d'eau). Le montant perçu à ce titre s'élevait à 24 000 € en 2017.

Réseau31 a rédigé un règlement intérieurayant pour objet de définir les conditions et modalités d'application des missions d'Organisme Unique sur les territoires pour lesquels l'Etat l'a désigné « Organisme Unique de gestion collective ».

Source: www.reseau31.fr/presentation/notre-organisation/reglements

S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Limiter l'impact des rejets des équipements d'assainissement

>> Contrôle des dispositifs d'assainissement



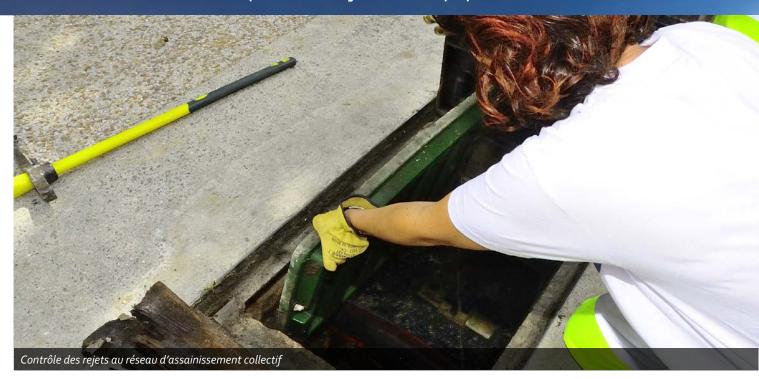
Le contrôle des dispositifs d'assainissement s'exerce chez les particuliers, pour les activités économiques et sur nos installations d'épuration.

Contrôle des dispositifs des particuliers

Très exactement 1 329 installations de particuliers ont été contrôlées en 2017.

Les résultats de ces contrôles ont été renseignés selon la grille d'évaluation issue de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (publié au journal officiel du 10 mai 2012).

S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE >> Limiter l'impact des rejets des équipements d'assainissement



Sur la base de ce document, les résultats des contrôles ont été regroupés en quatre catégories :

- Absence d'installation : les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais
- Installation non conforme. Les travaux sont à prévoir dans un délai d'un an si le contrôle a été réalisé dans le cadre d'une vente ou dans tous les autres cas, dans un délai de 4 ans. Cette catégorie regroupe :
 - 1. défaut de sécurité sanitaire,
 - 2. défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
 - implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant être pas être raccordé au réseau public de distribution,
 - 4. installation incomplète
 - 5. installation significativement sous-dimensionnée,
 - 6. installation présentant des dysfonctionnements majeurs.
- Installation présentant des défauts : cette catégorie regroupe les installations présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs
- Installation ne présentant pas de défauts constatés

Les résultats des contrôles sont présentés ci-dessous par Commission Territoriale. En annexe, les résultats par commune et par catégorie sont listés.

	NATURE DE LA VISITE			RESULTATS					
СТ	Plaine	Programmée	Vente	Absence d'installation	Installation non conforme	Installation présentant des défauts	Installation ne présentant pas de défaut constaté	Nombre	% du total
1	12	173	153	8	255	58	18	339	25,5%
2	12	7	116	2	93	33	7	135	10,2%
3	1	1	47	0	38	7	4	49	3,7%
4	0	1	31	1	20	9	2	32	2,4%
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
6	0	8	8	1	12	1	2	16	1,2%
7	0	17	44	2	49	6	4	61	4,5%
8	1	1	65	1	52	10	4	67	5,0%
9	0	4	49	2	37	9	7	55	4,1%
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
11	3	1	119	11	81	16	15	123	9,8%
12	6	6	107	11	82	14	12	119	9,0%
13	0	46	16	0	50	8	4	62	4,7%
14	1	10	162	47	109	7	11	174	13,1%
15	1	5	91	25	65	1	6	97	7,3%
TOTAL	37	280	1 008	111	943	179	96	1329	-

S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

>> Limiter l'impact des rejets des équipements d'assainissement

La qualité des rejets liées aux • activités professionnelles représente un enjeu important pour le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement.

En développant cette mission de contrôle, RESEAU31 s'est donné pour principaux objectifs de :

- Réduire les pollutions à la source
- Prévenir les pollutions accidentelles
- Délivrer les autorisations de déversement

- Suivre et analyser les pollutions d'origine non domestiques (y compris pollutions accidentelles et recherche de micropolluants)
- Mettre en œuvre des opérations d'animation pour l'amélioration des rejets des PME (suivi des dossiers, communication auprès des PME, amélioration des pratiques)

Ces actions visent à optimiser la collecte et le transport des eaux usées et en améliorer le traitement vers les stations d'épuration, à sensibiliser les usagers à une gestion raisonnée

de l'eau et à prévenir les risques de dégradation du milieu naturel.

Dans le cadre du partenariat avec l'agence de l'eau Adour-Garonne et afin de renforcer l'activité de contrôle, RESEAU31 a lancé, en 2017, une étude de pré-identification des établissements ayant des rejets non domestiques.

Ainsi, en 2017, ce sont 175 contrôles d'entreprises qui ont été réalisés sur les communes suivantes :

COMMUNE

BOUTX-LE-MOURTIS

CADOURS

CARBONNE

FONSORBES

FONTENILLES

LAREOLE

MONTGEARD

NAILLOUX

PAULHAC

PLAISANCE DU TOUCH

RIEUMES

SAINT PAUL SUR SAVE

SAINT PIERRE DE LAGES

SAINT-GAUDENS

SALIES DU SALAT

VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS



Le détail des contrôles réalisés est présenté en annexe.

En 2017, RESEAU31 s'est également engagé sur plusieurs projets de fonds :

- Réviser les fiches terrain
- Travailler sur les activités prioritaires à contrôler afin d'homogénéiser les pratiques dans le cadre des campagnes de contrôles et des schémas directeur d'assainissement.
- Mettre en place une cartographie des entreprises afin de l'intégrer au SIG et au nouveau logiciel de gestion des rejets non

- domestiques qui sera mis en place prochainement. (annexe 2)
- Revoir l'ensemble de la procédure de suivi des mises en conformité pour proposer, en 2018, le vote de nouvelles modalités de majoration de la redevance.
- Réalisation d'une plaquette de communication sur la gestion des rejets non domestiques qui sera prochainement visible sur le site internet et en format papier dans les mairies adhérentes à Réseau31.







S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

>> Limiter l'impact des rejets des équipements d'assainissement

>> Expertise assainissement

Les missions assurées par RESEAU31

Afin d'apporter aux agents de RESEAU31 un appui technique pour l'exploitation des stations d'épuration, un pôle d'expertise a été créé.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Sur les installations neuves ou à réhabiliter : une assistance à la conception des stations d'épuration :
 - expertise sur l'auto-surveillance et le matériel de mesures
 - vérification de la capacité de stockage des boues (9 mois d'autonomie sur le site de la station d'épuration pour le stockage des boues liquides)
 - 3. appui technique sur le type de matériel de mesure (veille technologique)
- Sur les installations existantes :
 - assistance à l'exploitation sur l'ensemble du territoire
 - maintenance des équipements d'autosurveillance. Ces équipements sont présents sur toutes les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 2 000 équivalent-habitants (EqH).

- Pour les autres, des campagnes de mesures sont réalisées ponctuellement à une fréquence fixée par la règlementation en fonction de la taille de la station
- recueil, analyse et transmission des données d'auto-surveillance et réalisation des manuels d'auto-surveillance
- 4. gestion de l'aide à la performance épuratoire (prime accordée par l'Agence de l'Eau en fonction des performances épuratoires de la station. En 2017, les recettes liées à cette prime représentent plus d'1 M€)
- 5. mise en place et coordination de la politique d'élimination des boues
- 6. gestion des autorisations administratives (stations d'épuration, déversoirs, ..)
- 7. recensement et mise à jour du patrimoine

Le pôle est également le référent auprès des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, du SATESE et du Laboratoire Départemental de l'eau.

Bilan des primes à l'épuration perçues entre 2014 et 2017

СТ	Prime versée 2014 (Fonctionnement 2013)	Prime versée 2015 (Fonctionnement 2014)	Prime versée 2016 (Fonctionnement 2015)	Prime versée 2017 (Fonctionnement2016)
1	166 244,00 €	185 321,00 €	172 883,77 €	199 021,00 €
2	114 955,00 €	117 134,00 €	139 707,00 €	169 703,00 €
3	7 123,00 €	8 874,00 €	11 999,00 €	14 826,00 €
4	84 646,00 €	94 497,00 €	68 304,00 €	66 209,00 €
6	90 847,00 €	62 934,00 €	71 513,89 €	134 972,00 €
7	12 920,00 €	13 474,00 €	43 007,00 €	39 036,00 €
8	3 799,00 €	34 766,00 €	17 611,00 €	18 687,00 €
9	107 777,00€	116 767,37 €	107 644,08 €	143 987,00€
11	85 368,00 €	87 713,00 €	86 984,00 €	89 734,00 €
12	31 124,00 €	37 241,00 €	45 321,00 €	50 342,00 €
14	61 858,00 €	66 774,00 €	60 259,25 €	74 235,00 €
15	4 369,00 €	3 046,00 €	5 189,68 €	8 825,00 €
Total général	771 030,00 €	828 541,37 €	830 423,67 €	1 009 577,00 €

La gestion des produits de l'épuration

>> Les boues

En 2017, ce sont 2016 tonnes de Matières Sèches (MS) issues des ouvrages d'épuration qui ont été gérées par RESEAU31.

Les boues issues des procédés d'épuration sont toutes évacuées vers des filières dites conformes. Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

Les filières de traitement des boues peuvent être (liste non exhaustive) :

- la valorisation agricole. Cette filière représente, pour RESEAU31, 64.6 % des Matières Sèches produites par ses installations
- Le compostage (deux prestataires dirigent ces produits vers les plateformes de

Maumusson et de Roquefort sur Garonne et, en secours, vers les plateformes de Pontacq dans les Pyrénées Atlantiques ou de Saint Sulpice sur Tarn)

- la méthanisation est une filière de secours pour le compostage en cas de plateforme saturée. Le centre utilisé en 2017 se situe à Auch
- l'incinération, utilisée par RESEAU31 en cas de nonconformité des boues

Ces 3 filières représentent 35.4% des Matières Sèches produites par nos installations (32.9% en compostage – 2.3% en méthanisation et 0.2 % en incinération)

La filière « décharge agréée » n'est pas utilisée par RESEAU31.

L'évacuation de boues vers une autre station d'épuration ou un point de rejet sur un réseau de collecte peut être considérée comme étant une filière conforme si l'entité qui réceptionne les boues a donné son autorisation (existence d'une convention de réception des effluents) et si elle-même dispose d'une filière conforme. Cette filière est utilisée de façon totalement marginale pour les petites installations de RESEAU31.





>> Les refus de dégrillage

Les refus proviennent du dégrillage des eaux usées en entrée des stations d'épuration. Au cours de cette opération, les déchets les plus volumineux sont retenus, évitant de créer des dysfonctionnements au niveau de l'unité de traitement et d'endommager le matériel notamment les pompes et turbines et limitant les éléments grossiers dans les boues d'épuration.

Les prestataires sélectionnés par RESEAU31 assurent la collecte avec des camions d'ordures ménagères. Ces déchets sont ensuite envoyés en centre de transit avec les ordures ménagères puis dirigés vers les centres d'incinération (Bessières ou Toulouse Mirail).

En 2017, RESEAU31 a collecté et traité 208 tonnes de refus de dégrillage.

S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

>> Limiter l'impact des rejets des équipements d'assainissement

>> Les sables

Les sables ont plusieurs origines :

- les résidus du curage des réseaux d'assainissement. Au cours de leur cheminement dans les réseaux d'assainissement, les eaux résiduaires urbaines se débarrassent par sédimentation d'une partie des matières en suspension qu'elles charrient. Ces particules se déposent dans les réseaux qui doivent être régulièrement curés, afin d'éviter les risques de surcharge et les phénomènes de fermentation. Les résidus de curage de réseaux d'assainissement sont donc issus de l'entretien des réseaux d'assainissement et de leurs ouvrages associés : regards, postes de refoulement et de relevage
- les sables issus des stations d'épuration.
 Les déchets sableux de stations d'épuration proviennent du dessablage par sédimentation des effluents domestiques.
 Réalisé en tête de l'unité, le dessablage a pour objectif de pallier les éventuels dysfonctionnements qui pourraient survenir en cas de non rétention de ces déchets et notamment de

- l'usure prématurée des pompes par abrasion des pièces mécaniques
- Ces sables sont pompés dans les ouvrages de RESEAU31 par les équipes d'intervention de RESEAU31 puis transportés vers l'unité de traitement des sousproduits de Toulouse Ginestous.

En 2017, RESEAU31 a collecté et traité 1025 tonnes de sable.





>> Les graisses

Il existe deux sources principales de production de graisses :

- Les déchets graisseux de stations d'épuration. Ils proviennent du dégraissage par flottation des effluents admis. Réalisé en tête de l'unité de traitement, le dégraissage a pour objectif de réduire les charges de pollution et certains problèmes d'exploitation
- Les résidus de bacs dégraisseurs des établissements (publics et privés) qui génèrent des effluents particulièrement chargés en matière grasse (restauration, agroalimentaires) et dont le rejet à l'état brut dans le réseau entrainerait un dysfonctionnement des stations d'épuration

En 2017, RESEAU31 a collecté et traité 754 tonnes de graisses.

>> Les matières de vidange et les boues primaires

Les matières de vidange proviennent des installations individuelles (fosses septiques, fosses toutes eaux, mini stations d'épuration) et des petits systèmes d'assainissement collectif (décanteurs digesteur, lits bactériens, disques biologiques). Cette appellation regroupe les liquides et les boues extraites de ces ouvrages.

RESEAU31 gère deux sites de traitement :

- la station d'épuration de Grenade sur Garonne.
 En 2017, 1 985 m3 ont été traités dans cet équipement,
- la station d'épuration de Villefranche de Lauragais. En 2017, 1 535 m3 ont été traités dans cet équipement.

>> Limiter l'impact des rejets des équipements d'assainissement

>> Hydrocurage des réseaux

Ce secteur d'activité s'est renforcé en lien avec la territorialisation des équipes et la mise en œuvre d'un programme de modernisation des moyens d'intervention (sur les 6 camions hydrocureurs en activité, 4 ont été achetés depuis 2011).

Les opérations d'hydrocurage interviennent soit de manière préventive ou suite à des dysfonctionnements sur les infrastructures.

L'objectif est de renforcer le volet préventif afin de prévenir les nuisances que peuvent subir les usagers ou le milieu naturel.

Pour 2017, les interventions ont été regroupées sous trois grandes catégories :

- les postes de relevage,
- les débouchages de réseaux,
- les débouchages de branchement.



Les résultats des contrôles sont présentés ci-dessous par Commission Territoriale. En annexe, les résultats par commune et par catégorie sont listés.

Commission Territoriale	Nombre de pompages Postes de relevage	Nombre de débouchages réseaux	Nombre de débouchages Branchement
1	12	58	18
2	12	33	7
3	1	7	4
4	0	9	2
5	0	0	0
6	0	1	2
7	0	6	4
8	1	10	4
9	0	9	7
10	0	0	0
11	3	16	15
12	6	14	12
13	0	8	4
14	1	7	11
15	1	1	6
TOTAL	37	179	96

>> Limiter l'impact des rejets des équipements d'assainissement

>> Inspections télévisées

Dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses infrastructures, RESEAU31 réalise des inspections télévisées.

Celles-ci sont menées pour accompagner des programmes de travaux et déterminer les priorités d'intervention ou à la demande des équipes d'intervention de RESEAU31 qui détectent des secteurs à problèmes (engorgements récurrents, plaintes des usagers,...).
Elles permettent également la recherche de réseaux en cas d'absence de toute autre

information (plans, schémas,...) en vue de travaux. Il est à noter que de nombreuses

Il est à noter que de nombreuses interventions ont lieu pour des investigations de petits linéaires



Les résultats des contrôles sont présentés ci-dessous par Commission Territoriale. En annexe, les résultats par commune et par catégorie sont listés.

Commission Territoriale	LINEAIRE INSPECTE (en ml)				
	Eaux usées	Eaux pluviales			
1	369,75	101,75			
2	308,10	0,00			
3	93,10	0,00			
4	904,90	0,00			
5	0,00	0,00			
6	3 93 ⁸ ,35	497,05			
7	651,45	0,00			
8	1 476,50	34,70			
9	900,45	0,00			
10	11 215,20	72,60			
11	105,20	0,00			
12	1 782,60	0,00			
13	0,00	0,00			
14	2 311,58	0,00			
15	99,95	0,00			
Conseil Départemental	168,50	69,70			
TOTAL	24 325,63	776,00			





Réduire nos consommations énergétiques et faire de nos infrastructures des sources d'énergies

Dès 2015, RESEAU31 s'est attaché à réduire son empreinte environnementale et à optimiser les produits issus des traitements de l'eau.

Un pôle spécifique « Transition Energétique » a été créé afin d'en assurer l'animation et les premières actions ont été mises en œuvre en 2017.

Quatre principales pistes de progrès ont été retenues dans un premier temps:

- Optimiser les dépenses électriques
- Poursuivre le développement de l'hydroélectricité sur les installations mises à disposition par nos adhérents aux compétences des petit et grand cycles de l'eau
- Faire des boues issues des traitements de l'eau une ressource pour la production d'énergie
- Maîtriser, voire diminuer, notre consommation d'énergies fossiles, notamment pour les déplacements
- Mener une étude pour le déploiement du photovoltaïque



Les nouvelles infrastructures en eau et en assainissement mises en service par RESEAU31 sur le territoire de la Haute-Garonne ont entraîné depuis 2016 une augmentation de +11% du nombre de comptages électriques. La consommation a également augmenté de 11% et les budgets consacrés aux dépenses d'électricité ont subi une évolution de + 8% entre 2016 et 2017.

Plusieurs actions ont été mises en place pour rechercher des économies.

Dans un premier temps une analyse de nos contrats et une adaptation plus fine de ceux-ci à nos besoins a permis d'économiser 10 000 €:

- 50 contrats ont été ou sont en cours d'optimisation
- Des alertes « dépassement » ont été mises en place, permettant de modifier certains modes d'exploitation
- Des alertes « consommations » ont également été mises en

place. Elles permettent d'alerter les équipes d'exploitation sur des modes de fonctionnement à corriger

En 2017, RESEAU31 a décidé d'acheter en direct son électricité. Cette décision, qui a permis une flexibilité et une réactivité accrues dans les processus de décision, nous a permis de limiter l'augmentation budgétaire à +1% sur 3 ans.

Une démarche identique sera menée pour le marché d'achat de gaz.

Sur le plan technique, le pôle Transition énergétique accompagne de équipes RESEAU31 réparties le territoire du Département (gestion microcoupures, adaptation puissances...). Un travail des conjoint avec le pôle « Expertise assainissement » a permis d'établir un référentiel d'indicateurs de fonctionnement des stations d'épuration.



Quelques chiffres clés sur la consommation d'électricité de RESEAU31

- 450 points de livraison en 2017, 485 en 2018 (+8 % sur une année, +11 % depuis 2016)

- 19 761 614 kWh consommés en 2017 pour une dépense globale de 2 489 481 €
 94 stations d'épuration consomment en moyenne 574 000 kWh
 L'usine de production d'eau potable de PSE à Vieille-Toulouse représente 20% des consommations de RESEAU31

>> Réduire nos consommations énergétiques et faire de nos infrastructures des sources d'énergie

>> Les projets en cours

Les certificats d'économie d'énergie (CEE)

Ils sont attribués aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ces certificats sont rachetés sous forme de prime par les fournisseurs d'énergie.

RESEAU31 a passé une convention avec GEOPLC (www.geoplc.com) pour former et sensibiliser les agents aux économies d'énergie, pour identifier les projets qui pourraient donner lieu à l'obtention de CEE, amender les projets en conséquence et élaborer des dossiers pour valoriser les CEE. Le pôle « Transition énergétique » sensibilise également les partenaires de RESEAU31 (Maîtres d'œuvre, architectes, entreprises, ...) à l'obtention de ces CEE. A ce jour 30 000 € de primes ont été identifiés (Usine d'eau de PSE, stations d'épuration de l'Aussonnelle, de Carbonne et de Launac, rénovation du bâtiment du siège).



La sécurisation de l'alimentation en énergie

La réflexion s'est engagée autour de deux principaux axes :

- Les bâtiments, afin de préserver la continuité du service sur la partie téléphonie et informatique,
- Les ouvrages. Dans ce cadre une grille de critères de sélection d'ouvrages sensibles a été élaborée pour déterminer les priorités des usages : impact sur l'environnement, santé (hôpitaux, dialyses...), établissement accueillant du public (centres de loisirs, écoles...).

La limitation des eaux claires parasites

L'arrivée par temps de pluie, d'eaux claires parasites (les eaux de pluie dans les réseaux d'eaux usées) entraîne, au-delà des éventuels débordements dans le milieu naturel, une augmentation des coûts d'énergie et de réactifs et une diminution des primes épuratoires.

La première démarche consiste à hiérarchiser les sites les plus touchés et bâtir un plan d'actions en lien avec les études d'assainissement menées sur nos commissions territoriales.





L'hydroélectricité

RESEAU31 exploite la microcentrale de Mondavezan qui produit 245 kw par heure, soit environs 1,5 Gw par an. Récemment modernisée pour permettre d'optimiser sa production, la microcentrale a été totalement détruite par un incendie en juin 2017. Sa reconstruction est planifiée, elle devrait s'achever en mai ou juin 2019.

Au-delà de cette microcentrale, RESEAU31 a lancé une étude en décembre 2017 afin d'identifier le potentiel hydroélectrique du Canal de Saint-Martory. Cette étude doit fournir ses premières conclusions en juin 2018.

>> Réduire nos consommations énergétiques et faire de nos infrastructures des sources d'énergie

>> Les projets à développer : RESEAU31 futur producteur d'énergies renouvelables

Plusieurs axes de développement sont envisagés.

La valorisation de nos boues (méthanisation, compostage...) sera engagée à l'issue d'une étape d'identification des stocks mobilisables et de la réflexion sur les plateformes de compostage.

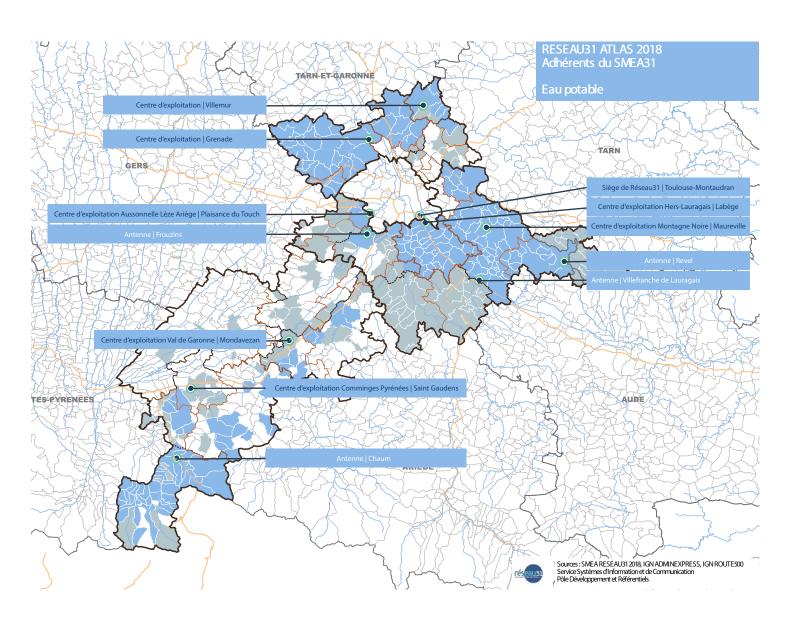
Des projets d'hydroélectricité sur les canalisations d'eau potable ont été initiés.

L'optimisation de la consommation énergétique de nos véhicules va s'engager dans les deux années à venir (2018 – 2019) : mise en place généralisée du GNR pour les véhicules de chantier, évolution vers une flotte de véhicules « verte », développement de l'écoconduite (diminution des consommations de carburants de l'ordre de 5 à 12 % et diminution attendue de l'accidentologie).

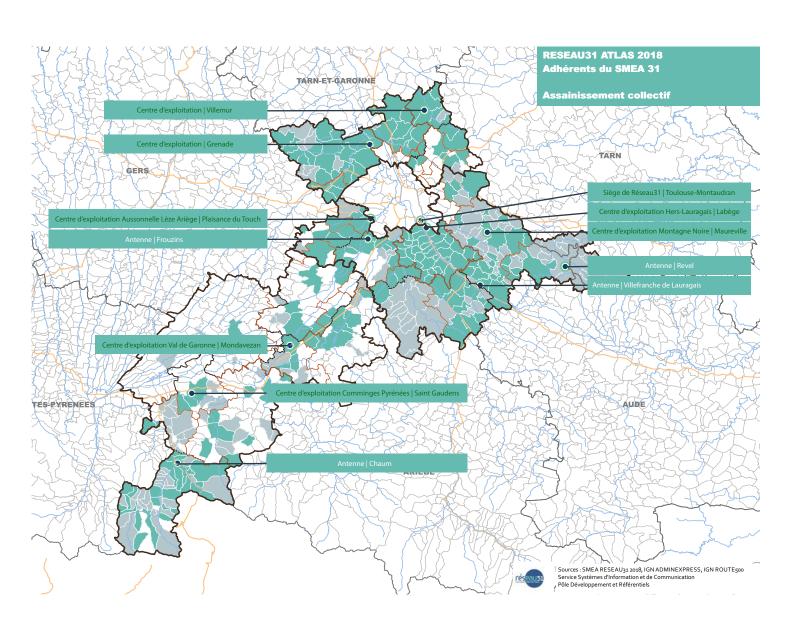




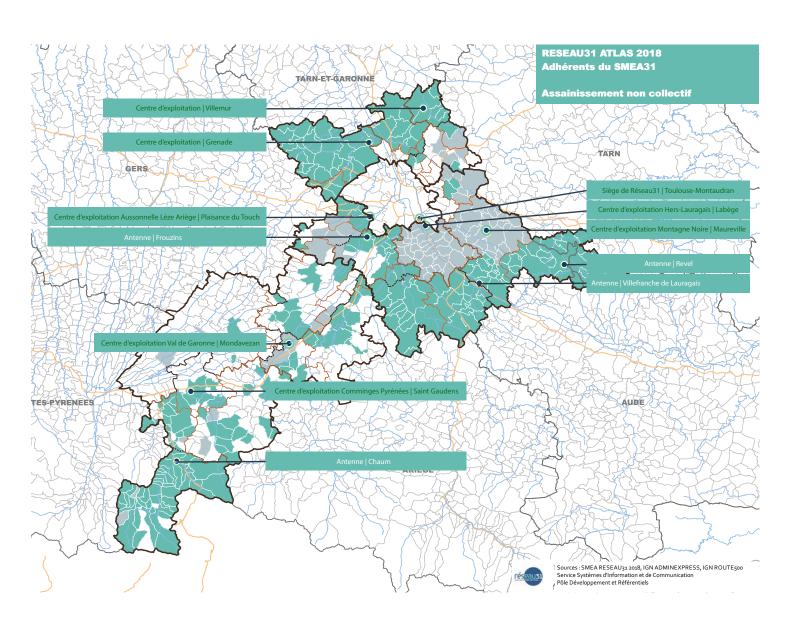
Carte des adhérents pour l'alimentation en eau potable au 1er janvier 2018



Carte des adhérents pour le traitement des eaux usées au 1er janvier 2018



Carte des adhérents pour l'assainissement non collectif au 1er janvier 2018



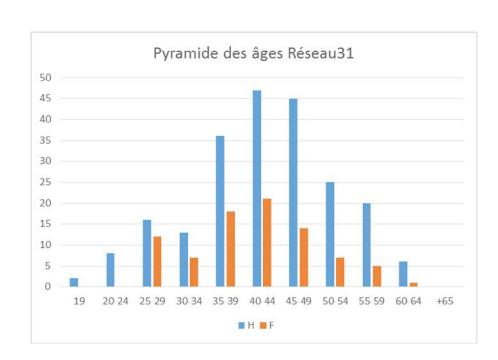
Les femmes et les hommes de Réseau31

Au 31/12/2017, 303 agents travaillent à RESEAU31, 218 hommes (78%) et 85 femmes (22%).

Ce sont principalement des titulaires de la fonction publique (95%).

A la création du SMEA31 en 2010, la quasi-totalité des agents ont été mis à disposition par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

En 2017, cette tendance s'est infléchie, puisque sur les 303 agents, 155 ont été directement recrutés par RESEAU31 (soit 51% de l'effectif).



	НОММЕ		FEMME		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Conseil Départemental Haute-Garonne	128	59%	20	24%	148	49%
Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne	90	41%	65	76%	155	51%

FILIERES	НОММЕ		FEMME		Total			
FILIERES	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% Homme	% Femme
Technique	205	94%	24	28%	229	76%	90%	10%
Administrative	13	6%	61	72%	74	24%	18%	82%



Connaître notre patrimoine pour mieux le préserver

La connaissance de notre patrimoine est un préalable à toutes les actions que nous engageons pour le préserver et le développer.

En 2017, RESEAU31 a renforcé l'intégration des données patrimoniales dans notre Système d'Information Géographique en prenant en compte les informations initialement présentes au format papier, mais également en intégrant des données issues du cadastre.

Ces outils sont mis à disposition de tous les services de RESEAU31 déployés sur les commissions territoriales et les accompagnent pour la gestion quotidienne des interventions ou la programmation de travaux.

De même, toujours dans un objectif d'amélioration du service, un logiciel de gestion des interventions est en cours de déploiement, en remplacement d'un outil devenu obsolète. Il permettra de caractériser toutes nos interventions et de renforcer la démarche de maintenance préventive.

Les systèmes de télégestion permettent d'enrichir la connaissance de nos ouvrages. Une équipe spécifique de RESEAU31 est chargée de déployer ces outils, en lien avec les agents des territoires. Sur les 1000 ouvrages gérés par RESEAU31, 600 doivent être équipés de tels dispositifs. En 2017, 420 sites sont opérationnels.



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE





L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



2,65 €
redevance pollution
payée par les industriels
et les activités économiques
concernés



70,04 €redevance pollution
domestique
payée par les abonnés



0,01 €redevance pollution
payée par les éleveurs

100€

de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2017 13,05 € redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités



6,10 €

redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits



7,55 €
redevance de prélèvement
sur la ressource en eau
payée par les activités
économiques (dont les imigants)



0,60 €
redevance pour
la protection du
milieu aquatique payée
par les usagers concernés (pêcheurs)

Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.





6,80 €
pour l'animation des politiques
de l'eau (études, connaissances,
réseaux de surveillance des eaux,
education, information)



41,60 €aux collectivités
pour l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales



4,00 € aux acteurs économiqu

aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau 100€

d'aides accordées

parl'agence de l'eau

en 2017







12,20 €
aux exploitants concernés
pour des actions de dépollution
dans l'agriculture



12,20 €

principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en paticulier,

des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides



11,80 €
aux collectivités et acteurs
économiques pour la gestion
quantitative de la ressource
en eau

Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi:

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi:

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale:

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour-Garonne 90 rue du Férétra CS 87801 31078 Toulouse cedex 4

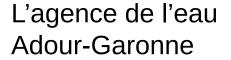
Tél. 0561363738 Fax 0561363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :

www.eau-adour-garonne.fr







La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6800000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.







La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement Flashez directement le QRCode

L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Androïd.







Mise en page :

- SMEA Réseau31

Crédits photographiques :

- Pixabay : 1ère de couverture, pages 2 et 5

- A. THOURY : page 21

- F. BONNET : page 25, 42

- O. ASTRE : page 12

- E. SANCHEZ : les images restantes

